

Société Suisse de Pathologie – Cotisations 2010

Les cotisations pour l'année 2010 ont été approuvées lors de l'assemblée des membres du 7 Novembre 2009.

Y sont inclus pour tous les membres une cotisation de base.

Une taxe forfaitaire annuelle pour l'organisation des 3 séminaires de coupes est perçue en plus de tous les membres ordinaires (pathologie humaine) et membres juniors.

Cotisations en 2010*	CHF	€
Cotisation de base		
Membres ordinaires	100.00	75.00
Membres juniors	30.00	22.50
Membres extraordinaires	50.00	37.50
Membres en retraite	50.00	35.00
Séminaires de coupes**		
Membres ordinaires et membres juniors		
3 histoséminaires, taxe forfaitaire		
Membres ordinaires, pathologie humaine	100.00	75.00
Membres juniors	70.00	52.50
Non membres membres extraordinaires Pathologie vétérinaire		
1 Histoséminaire	80.00	
Paiement sur place en CHF. Frais en € selon cours journalier		

Les catégories de membre sont décrites dans les statuts de la SSPath art. 19.

* Le versement des frais par les membres domiciliés en Suisse s'effectue uniquement en CHF. Le paiement en Euro par virement bancaire (SEPA) se peut effectuer en Europe. La cotisation annuelle à verser en Euro est fixée lors de la facturation sur la base des cours de change publiés en plus une charge administrative d'environ 5 %.

** La taxe forfaitaire pour les 3 séminaires de coupes est perçue de tous les membres ordinaires actifs en Pathologie humaine et membres juniors, quel que soit la participation aux séminaires à lames. Y est inclus l'examen des coupes virtuelles et la réception des hand-outs en ligne par le lien suivant: <http://pathorama.ch/vcollections>

Compte bancaire de la Société Suisse de Pathologie:

Banque UBS AG, Zurich
 No de compte 270-N6614842.0
 IBAN CH10 0027 0270 N661 4842 0
 BIC UBSWCHZH80A

Ou par cheque postal: UBS AG, CH-8098 Zürich
 No du compte 80-2-2
 En faveur de CH10 0027 0270 N661 4842 0
 Schweizerische Gesellschaft für Pathologie